

DOSSIER

Discriminations et inégalités sociales

Construire l'intégration sociale



© DR/John Rattle



© Daniel Maunoury



© Nicole Joye



© Clément Martin

Dossier coordonné par Gisèle Jean, Daniel Rallet, Alexis Chabot
et réalisé par Jean-Hervé Cohen, Françoise Dumont, Elizabeth Labaye, Jean-Louis Maillard, Bruno Mer, Frédérique Rolet

La surprise qui a saisi la France entière pendant ce qu'on a appelé la « révolte des banlieues » a révélé la sous-estimation de l'ampleur des discriminations sociales en œuvre dans notre société. Les discriminations sont des pratiques qui se traduisent dans des faits. Ce dossier montre que ceux-ci sont incontestables. L'inégale distribution des statistiques selon l'origine, le sexe ou l'âge, est la preuve que des conditions sociales sont assignées à des identités. La discrimination porte une violence particulière parce qu'elle construit des inégalités sociales sur des différences identitaires (je ne serai jamais l'égal des autres car je suis moi), ce qui est un défi majeur pour toute société démocratique fondée sur l'espoir d'une égalisation des conditions. Notre responsabilité de défendre les valeurs d'égalité, de solidarité et d'antiracisme est grande. Elle l'est d'autant plus que la discrimination, en se diffusant, tend à fonctionner comme un système. Quand il est de moins en moins possible d'identifier des responsables, car la pratique en devient généralisée. Quand les contrôles policiers au faciès deviennent la règle dans l'indifférence,

quand un employeur repousse l'embauche d'un Maghrébin au nom des clients de l'entreprise, quand une agence immobilière refuse un logement au nom du voisinage, quand la boîte de nuit interdit l'entrée au nom de sa clientèle. Quand, sans qu'il y ait d'intention discriminatoire, des établissements scolaires concentrent la grande difficulté sociale, à la suite de processus économiques et sociaux, qui concourent dans certains cas à produire une catégorisation ethnique.

Il revient bien sûr à l'école de combattre les discriminations, d'affirmer les valeurs de l'égalité et de l'antiracisme, mais comment le faire quand le marché du travail discrimine, quand la ségrégation sociale clive l'espace urbain, quand les politiques publiques sont insuffisantes ou stigmatisantes, quand au sein même de l'école se développent des logiques de marché ?

Et que faire du débat public sur les politiques de lutte contre les discriminations par des opérations de testing, par la discrimination positive, par une politique visant à permettre la promotion des meilleurs élèves... ?

Observatoire des discriminations

Comment mesurer
les discriminations à l'emploi ?

L'Observatoire des discriminations a été créé en décembre 2003 par Jean-François Amadieu, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Il se propose de mesurer des phénomènes d'inégalité des chances dans l'accès à l'emploi et mène des études concernant toutes formes de discriminations : sexe, origine ethnique, âge, lieu d'habitation, apparence, etc.

Pour mesurer la discrimination à l'embauche, l'Observatoire utilise la méthode du testing, qui consiste à répondre à des petites annonces comme le ferait un demandeur d'emploi. On envoie pour la même offre d'emploi des CV similaires du point de vue de la formation et de l'expérience professionnelle, en faisant varier un paramètre (sexe, âge, adresse, apparence physique...).

Une première étude, qui portait sur 258 offres d'emploi (soit environ 1 800 CV envoyés), a montré par exemple qu'un candidat d'origine marocaine ou âgé de 50 ans recevait 4 à 5 fois moins de réponses (convocation à un entretien) que le candidat de référence ; un homme au visage disgracieux ou habitant dans un quartier sensible recevait également moins de réponses. Ces premières conclusions ne permettraient cependant pas de savoir ce qui se serait passé après l'entretien d'embauche. Une deuxième étude, conduite sur une échelle plus importante, utilisait des acteurs professionnels spécialement préparés pour des entretiens, selon les recommandations du bureau international du travail. Elle a fait l'objet d'un reportage de l'émission *envoyé spécial*, diffusé le 14 avril 2005. Une fois convoqués à l'entretien d'embauche, certains candidats obtenaient des taux de succès (offre ferme d'emploi) importants. Jean-François Amadieu en conclut que le tri sur CV constitue le principal frein à l'emploi et préconise l'anonymat des CV comme première mesure urgente à prendre.

Ce travail, initié par une équipe d'une douzaine de chercheurs, doctorants ou confirmés, est devenu peu à peu une référence en la matière. L'Observatoire a ainsi été sollicité par la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) pour une étude sur les discriminations à l'embauche, ciblée sur de grandes entreprises françaises. D'autres sociétés prennent l'initiative de contrôler leurs pratiques de recrutements et demandent à l'Observatoire de réaliser ce qu'on pourrait appeler un auto-testing. C'est ce qui a été fait à PSA, avec l'accord de toutes les organisations syndicales, qui ont ensuite été informées des résultats. « Cela permet de corriger certaines discriminations lorsqu'elles sont constatées » indique Jean-François Amadieu. « On peut même aller plus loin et agir en amont en conseillant les entreprises sur de bonnes pratiques de recrutement, ne serait-ce qu'en respectant les dispositions fondamentales



du Code du travail : pas de question sur la vie privée, sur la situation vis-à-vis du logement, etc. dans un premier questionnaire. » Enfin, des entreprises utilisent l'expertise de l'Observatoire pour faire un diagnostic de la diversité des personnes employées en leur sein : sexe, nationalité, origine ethnique, etc. « On analyse les fichiers de l'entreprise, dans le respect des recommandations de la CNIL, bien sûr », précise Jean-François Amadieu. La question de la mesure des discriminations ethniques est brûlante, car la loi française interdit toute réfé-

rence ethnique dans les fichiers. « Nous nous fondons sur le nom et le prénom. La méthode n'est pas exempte d'erreur », reconnaît Jean-François Amadieu, « mais on s'aperçoit souvent que c'est le patronyme plus que la véritable origine qui est discriminé. C'est certainement la moins mauvaise des méthodes car si l'on incitait les personnes à faire la déclaration volontaire d'une origine ethnique, on prendrait d'autres risques : fichage, communautarisme... ». La reconnaissance du testing dans la loi sur l'égalité des chances, l'évocation du CV anonyme dans le discours télévisé du chef de l'État sont une sorte de consécration pour l'Observatoire des discriminations. C'est surtout le signe que la cohésion sociale, l'égalité des chances sont devenus des enjeux politiques, économiques et sociaux dont personne ne peut douter qu'ils sont des objectifs dignes d'une république évoluée. ■

Les activités de l'Observatoire des discriminations, les résultats complets des études : <http://cergors.univ-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm>

Rapport 2005 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles (ZUS)

Les chiffres de l'inégalité sociale

Emploi : deux fois plus de chômeurs

En 2004, le taux de chômage des 15-59 ans est de 20,7 %, soit plus du double de la moyenne nationale.

Plus d'un jeune actif de moins de 25 ans sur trois (36 %) et quatre jeunes femmes actives sur dix sont au chômage. Fait particulier : les hommes résidant en ZUS et titulaires d'un diplôme du supérieur sont deux fois plus fréquemment au chômage que les autres habitants des mêmes villes.

Habiter en ZUS, un risque supplémentaire d'être au chômage

Pour les femmes, le fait de résider en ZUS accroît la probabilité de chômage de plus de

7 points par rapport aux actives présentant les mêmes caractéristiques, mais résidant en dehors des ZUS. 26 % des immigrés hors UE résidant en ZUS sont au chômage (38 % des femmes) contre 20 % dans la partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS (25 % des femmes) et 15 % pour les agglomérations sans ZUS (23 % des femmes).

Zones franches urbaines : peu d'impact sur l'emploi

Les résidents des ZFU représentent 30 % des 68 600 salariés recrutés dans les 13 500 établissements bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales et d'impôts (coût total = 500 millions d'euros en 2004).

Revenus : moins des deux tiers du revenu moyen

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation représente 61 % du revenu moyen national.

Santé : deux fois moins d'équipements

Les ZUS ont en moyenne 2 fois moins d'établissements médicaux que leurs communes.

Inégalités entre communes : une péréquation peu convaincante

La dotation forfaitaire, principal concours de la dotation globale de fonctionnement des communes, est avant tout une dotation de compensation d'une ancienne ressource fiscale. Elle s'élève à 236 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; celle des communes comportant des ZUS

s'élève à 246 € par habitant, et à 278 € par habitant pour les communes comportant les ZUS les plus peuplées. Quant aux dotations dites de péréquation, elles représentent un apport assez réduit pour les communes. On aurait pu s'attendre à ce qu'elles profitent essentiellement aux communes comportant des ZUS, et plus particulièrement à celles qui affichent les plus forts taux de population en ZUS. Ce n'est apparemment pas le cas : les communes sans ZUS, de plus de 10 000 habitants, ont en moyenne 40 € par habitant de dotations de péréquation, alors que les communes comportant des ZUS ont 31 € par habitant, et celles comportant les ZUS les plus peuplées, 36 € par habitant. ■

(<http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/observatoire-ZUS-rapport-2005.pdf>)



Entretien avec **Éric Maurin***

Des discriminations aux inégalités

L'US : Qu'entendez-vous par séparatisme social ?

Éric Maurin : Le séparatisme social, c'est le processus par lequel les différentes classes sociales s'évitent et se fuient sur le territoire. La persistance de la ségrégation urbaine et des inégalités entre territoires donne l'impression d'un espace résidentiel sclérosé et figé. La permanence des contrastes urbains entretient l'illusion selon laquelle la ségrégation est une donnée extérieure, immuable, qui s'impose aux familles et qu'un peu de volontarisme politique suffirait à dissiper. De cette illusion découlent les politiques menées depuis plusieurs décennies visant à détruire et disperser les lieux où se concentrent les pauvres et les immigrés. Ces politiques échouent parce que leurs prémisses sont fausses : la ségrégation n'est pas une affaire d'urbanisme déficient,

mais le résultat de tensions qui traversent la société de part en part, sans cesse renouvelée par la recherche par chacun du contexte résidentiel jugé le plus propice à son épanouissement et à celui de ses proches. Tant que ne sont pas comprises les causes profondes de cette recherche universelle, détruire et reconstruire des immeubles continuera à nourrir le ressentiment des familles concernées sans rien changer au problème.

L'US : Comment les discriminations construisent-elles des inégalités ?

E. M. : Le fait que pauvres et riches ne résident pas dans les mêmes quartiers représente une source d'inégalités considérable entre enfants. Certains grandissent au sein de voisinages où la pauvreté et les difficultés d'intégration sont la norme, d'autres au sein de

voisinages où ces problèmes n'existent pas. Les enfants de diplômés du supérieur vivent dans des quartiers où la proportion de diplômés du supérieur est près de quatre fois plus forte que celle des quartiers où grandissent les enfants n'ayant aucun diplômé du supérieur dans leur famille. En fait, les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études longues n'ont pratiquement aucune chance d'interagir avec des familles ayant l'expérience d'une scolarité longue.

Ils n'ont aucune chance d'être informés de l'intérieur sur ce type de destin scolaire et de le faire entrer dans le champ de leur possible.

Interagir avec des familles ayant une expérience réussie du système scolaire est le privilège de ceux ayant déjà cette expérience dans leur famille. À l'opposé, interagir avec des enfants n'ayant aucune expérience de la société française tout court est le lot de ceux dont la famille connaît déjà le moins cette société.

Les enfants d'immigrés vivent dans des voisinages où la proportion d'immigrés est en moyenne près de cinq fois plus importante que celle des autres enfants. Au final, les enfants des familles les plus exposées au problème d'intégration sont condamnés aux voisinages où l'échec scolaire est la règle tandis que les enfants des familles les mieux intégrées grandissent dans des voisinages où l'échec scolaire n'existe quasiment pas. De telles inégalités de contexte sont en elles-mêmes une source d'inégalités considérables dans les parcours scolaires. ■



La ségrégation n'est pas une affaire d'urbanisme déficient, mais le résultat de tensions qui traversent la société de part en part.

* Docteur en économie, auteur de « *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social* » (Le Seuil, 2002)

Discrimination positive

Les États-Unis et le Royaume-Uni

L'« affirmative action » traduite en France par « discrimination positive », née dans la bouche de Lyndon Johnson en 1965, dans une Amérique en pleine bataille sur la reconnaissance des droits des noirs, désignait un ensemble de dispositions, octroyant un traitement préférentiel aux membres de groupes ayant fait l'objet dans le passé, à des degrés divers, de pratiques discriminatoires juridiquement sanctionnées : Noirs, femmes, Hispaniques, descendants des populations autochtones... Ces mesures s'exercent dans trois domaines : l'emploi, l'admission dans les établissements d'enseignement supérieur et l'attribution de marchés publics, avec l'objectif d'accroître la proportion de ces groupes parmi les possesseurs de « biens valorisés », afin de remédier à leur marginalisation. Cette conception est fondée sur une image des États-Unis « Nation of many people », très différente de la conception française de la « République une et indivisible ». Cette politique, affaiblie sous Reagan et Bush, a-t-elle eu des effets positifs ? Les quotas ont permis l'émergence d'une « élite noire », et la situation de certains groupes et des femmes blanches s'est améliorée. Mais pour la grande masse de la population noire, l'AA n'a pas permis de résorber les inégalités : une famille noire a en moyenne des revenus deux fois inférieurs à ceux d'une famille blanche. Le pourcentage des Noirs vivant au-dessous du seuil de pauvreté, est passé de 34 % en 1970 à

40 % aujourd'hui. Il y a deux fois plus de chômeurs noirs que blancs, leur espérance de vie est inférieure (67 ans contre 72). Aujourd'hui nombreux sont ceux qui mettent en cause cette politique. Ainsi des étudiants estiment que les quotas conduisent à recevoir des candidats dont les dossiers sont inférieurs, certains intentent d'ailleurs des actions en justice. Pour ses

L'« affirmative action » n'a pas éradiqué les inégalités ethniques ou de genre.

opposants elle provoquerait une forme de stigmatisation, (en introduisant le doute sur les compétences des personnes recrutées). On préfère donc désormais parler de politique de diversité, plutôt que de quotas. L'AA n'a pas éradiqué les inégalités ethniques ou de genre. Mais en l'absence d'une véritable politique économique et sociale, elle reste un espoir pour les plus défavorisés.

Au Royaume-Uni, des formes de discrimination positive, différentes du modèle français des ZEP, se sont développées dans l'éducation : selon Denis Meuret, « il ne s'agit pas d'aider les établissements parce qu'ils ont des difficultés mais d'aider les établissements en difficulté qui veulent s'en sortir en se fixant des objectifs précis ». Les écoles concernées, peu nombreuses (et concernant 2 à 3 % des élèves), doivent donc augmenter leurs performances à partir de critères bien déterminés, alors que les ZEP se fixent des

objectifs généraux, comme l'amélioration du niveau des élèves. Leur passage dans ce système est de toute façon provisoire. Au bout de cinq années, les établissements deviennent des « Excellence Cluster » (établissements d'excellence en milieu populaire) s'ils ont atteint leurs objectifs, ou dans le cas contraire perdent les aides supplémentaires qu'ils possédaient et entrent

dans le dispositif général d'aide aux zones scolaires défavorisées.

L'accent est mis sur l'anglais et les mathématiques. La loi finance des programmes d'apprentissage de la lecture aux parents, des cours du soir ou d'été pour les meilleurs élèves. Elle donne des ressources supplémentaires aux écoles primaires qui implantent des programmes d'enseignement de la lecture « fondés sur des recherches expérimentales ».

Le programme, appelé EIC (Excellence in Cities) dont le financement équivaut à 180 euros supplémentaires par élève et par an obtient selon Costas Meghir qui a participé à son évaluation, des résultats modestes, mais réels, notamment pour les élèves dont le niveau de départ était assez bon, et dont les familles sont les plus pauvres, mais quasiment aucun effet lorsque les compétences de départ étaient moyennes et le niveau de pauvreté des familles également moyen. ■

Bilan

La discrimination positive en France

La question de la discrimination positive (DP) a pris un tour nouveau ces derniers mois. Les multiples déclarations de Nicolas Sarkozy ont contribué à jeter le trouble, manifestant ainsi « une américanisation de la réflexion française » (G. Calvès).

Pour les États-Unis, il s'agit d'accorder des droits préférentiels aux individus appartenant à des minorités reconnues comme telles. La conception française met en avant la notion de territoire. La théorie des différences de situation, qui permet une application souple du principe d'égalité dans l'espace, a orienté les politiques d'aménagement du territoire dès les années 80 et la politique de la ville.

Ainsi, la loi de 96 relative au pacte de relance de la ville (PRV) recense trois types de zonage. Les Zones urbaines sensibles (751 ZUS à ce jour) sont « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». 416 Zones de redyna-

misation urbaine (ZRU) ont été distinguées en raison de difficultés particulières (critères économiques, fiscaux, % de moins de 25 ans, de non-qualifiés, etc.). Au sein de certaines d'entre elles, 85, bientôt 100 Zones franches urbaines (ZFU) sont créées dans des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés. Au-delà de dispositions concernant l'aménagement urbain, la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, le logement et la mixité sociale, ces zones permettent aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'exonérations sociales et fiscales croissantes selon le statut et progressivement réduites au-delà de 5 ans.

En matière économique, le bilan est plutôt mitigé. Certaines entreprises se sont parfois délocalisées pour s'installer dans ces zones et profiter des exonérations ; certaines n'y sont pas restées au-delà de la période d'exonérations limitée dans le temps. L'impact sur l'emploi est resté limité pour les habitants du quar-

tier, notamment les immigrés hors UE : sur les 10 147 « établissements » implantés en 2003 dans les ZFU, seuls 2 307 ont embauché au moins un salarié ouvrant droit à exonération ; les résidents de ces zones ne représentent que 29,5 % des salariés recrutés. Ces mesures ne suffisent donc pas à compenser les inégalités territoriales dans un contexte de renforcement des ségrégations urbaines.

Se développe aujourd'hui, dans l'UE et en France à la suite des États-Unis, un nouveau discours de la diversité qui légitime la DP par la reconnaissance des identités. La « Charte de la diversité » doit favoriser « la diversité culturelle, ethnique et sociale » au niveau du recrutement et marquer « l'engagement en faveur des candidats [issus de l'immigration qui] ne se conçoit qu'à qualifications égales ». Une telle démarche, peu éloignée d'un droit préférentiel, fait courir le risque d'accentuer la stigmatisation des minorités visées et de se transformer en une discrimination négative pour les autres. ■

Les enjeux de la politique de la ville

La politique de la ville est d'abord née du constat de nombreuses inégalités et du fait que celles-ci, frappant particulièrement des quartiers de villes – grandes ou moyennes – et leur population, conduisent à une exclusion à la fois sociale et spatiale. En quoi la politique de la Ville, menée depuis près de 30 ans a-t-elle pu faire face aux inégalités et a-t-elle pu les corriger ?

Dans un premier temps, au cours des années 70 et 80, les mesures ont concerné les « quartiers en difficulté », avec des opérations « d'aménagement des banlieues », de réhabilitation, de prévention de la délinquance (conseils créés en 81 et 84) ; c'est l'objectif du « développement social des quartiers » (DSQ) pour lutter contre la ghettoïsation.

Puis, l'insuffisance des résultats obtenus amène l'État à s'engager plus directement, en 1989-1990, à travers une démarche globale à l'égard de la ville. Le concept de DSU (développement social urbain) qui affiche l'ambition d'une intégration des quartiers dans la ville marque ce passage d'une logique de quartier avec des mesures focalisées sur des territoires délimités vers une logique plus globale. Des mesures législatives suivront, concernant le logement social : la LOV (loi d'orientation pour la ville) en juillet 1991, incitant les communes ayant peu de HLM à en construire afin de répartir les logements sociaux, et la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) en décembre 2000 imposant aux communes de 3 500 habitants et plus de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

Malgré ces dispositions, les inégalités se sont creusées, notamment dans les grandes villes. La pénurie de logements et les inégalités qu'elle crée s'est aggravée. Le nombre de logements sociaux construits a chuté et la pénurie en est chiffrée à un million. Faute d'une volonté réelle et dans la durée des gouvernements, les lois sur le logement n'ont connu que de timides applications et le choix de la solidarité n'a pas prévalu, loin s'en faut, dans les différents domaines concernés par la politique de la ville. Ainsi, alors que la question de l'emploi a été très tôt identifiée et reconnue comme majeure, l'une des rares mesures pourtant timide, celle des contrats emploi-ville, a été abandonnée sans bilan en janvier 98. C'est la solution des ZFU (zones franches urbaines) qui paraît prévaloir : créées en 1996, elles exonèrent les entreprises de cotisations patronales à la Sécurité pendant 5 ans ; elles ont été relancées en 2003, alors même que leur bilan selon le rapport parlementaire, montrait que les effets sont peu perceptibles dans les quartiers. Les quartiers de la politique de la Ville concentrent aujourd'hui nombre de difficultés ; celle de la formation et



de l'accès à l'emploi est criante, celle de l'accès aux soins n'est pas la moindre puisque les ZUS ont en moyenne deux fois moins d'équipements médicaux que leur commune ou agglomération. Ces inégalités révèlent les maux de notre société. On voit bien que des mesures ponctuelles ne pourront pas suffire, que pour rompre avec les conceptions ségrégatives, il faudrait une volonté politique forte, à l'échelle nationale, pour une vraie solidarité entre les territoires et dans la société. ■

Glossaire

ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine, créée par la loi du 1^{er} août 2003.

CCPD : conseil communal de prévention de la délinquance.

CEL : contrat éducatif local.

CLSPD : conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

CIV : comité interministériel à la ville.

CNV : conseil national des villes, créé en octobre 1988.

DIV : délégation interministérielle à la ville.

DSQ : développement social des quartiers.

DSU : dotation de solidarité urbaine, instituée par la loi du 13 mai 1991.

GPV : grands projets de ville, lancés en 2000.

LOV : loi d'orientation pour la ville, votée le 13 juillet 1991.

ORU : opération de renouvellement urbain.

SRU : solidarité et renouvellement urbain, loi du 13 décembre 2000.

ZEP : zone d'éducation prioritaire.

ZFU : zones franches urbaines, créées en 1996 par la loi relative au pacte de relance pour la ville, créant les ZUS, ZRU et ZFU.

ZRU : zone de redynamisation urbaine.

ZUS : zone urbaine sensible.

Inégalités et santé

Les maladies de la pauvreté

Globalement, le niveau de l'espérance de vie suit la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles : ouvriers, employés, commerçants, professions intermédiaires, cadres et professions libérales ; et les différences de mortalité entre ces catégories ont tendance à s'accroître pour les hommes. Les inégalités s'observent dans tous les domaines. Sur les 20 dernières années, la mortalité par maladies coronariennes des hommes, par exemple, a reculé, mais les cadres ont plus bénéficié de cette évolution que les employés et ouvriers. Les catégories défavorisées sont plus exposées aux cancers du poumon, des voies aéro-digestives supérieures, de l'œsophage et du col utérin, mais pour les catégories les plus aisées, le risque de cancer du côlon et de cancer du sein est plus élevé.



Selon une enquête de la DREES, plus les revenus et les niveaux d'éducation sont bas, plus on a une perception négative de sa santé. Mais, paradoxalement, le recours aux généralistes et spécialistes est « moins fréquent dans les ménages à faible niveau de revenu ou d'éducation ».

Les personnes au chômage au moment de l'enquête ont eu sensiblement moins recours au médecin au cours de l'année, mais déclarent plus fréquemment avoir été hospitalisées. Les inégalités sociales de santé commencent dès la naissance : ainsi, la mortalité périnatale est moins forte pour les enfants de père cadre (7,1 pour 1 000) que pour les enfants d'ouvriers (10,2 pour 1 000). Les études concernant l'obésité confirment également la relation entre milieu social des enfants et prévalence de l'obésité. En 3^e, les cas d'obésité sont 10 fois plus fréquents chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (7,4 %) que chez les enfants de cadres (0,75 %). Prévention, éducation à la santé, sont évidemment indispensables pour lutter contre l'obésité, mais l'objectif d'une meilleure alimentation se heurte aussi à la faiblesse des revenus. Pauvreté ne peut rimer avec bonne santé ! ■

Le point de vue de Françoise Lorcerie*

École et discriminations ethniques

Les discriminations ethniques permettent d'expliquer une part des inégalités scolaires. Il est certainement impossible de la mesurer avec précision mais la question vaut la peine d'être analysée.

Pour répondre en effet, il faudrait d'abord identifier les différents facteurs qui causent de l'inégalité dans les résultats scolaires, et pouvoir estimer l'incidence relative de chacun. Mais aucune étude n'est disponible qui prenne en charge l'ensemble des variables repérées et teste leur impact relatif. Tout le monde s'accorde sur le fait que la part principale de l'inégalité revient au statut socio-économique. Mais après ?

Dans une étude nationale récente portant sur les inégalités sociogéographiques d'éducation⁽¹⁾, les chercheurs ont montré que, en contrôlant la variation des résultats liée au statut socio-économique, on trouve des différences de réussite dans l'enseignement public selon les départements. Certains départements sont en « sous-réussite » relative, et d'autres en « sur-réussite ». Les départements en sous-réussite sont urbanisés, la densité des collèges y est forte, les écarts de réussite entre collèges bien plus importants que dans les départements en sur-réussite, et en particulier les collèges faibles en moyenne y apparaissent particulièrement faibles. Hypothèse explicative : dans ces départements,

les facilités de transports et la proximité relative des établissements font qu'il est plus facile aux familles qui le souhaitent de quitter leur établissement d'affectation et d'aller dans un autre qui présente des caractéristiques qu'ils recherchent. Certains établissements conservent alors

Les logiques de marché implantées dans l'école activent la catégorisation ethnique.

les populations les plus captives, un processus de « ghettoïsation » s'affirme. Il alimente la fuite des familles les moins captives, et celle des enseignants qui peuvent partir : une spirale vicieuse s'installe. Qu'est-ce qui pourra l'interrompre, ou qu'est-ce qui peut la prévenir le cas échéant ?

Il faut bien repérer d'où vient le problème. La spirale vicieuse est entretenue par la catégorisation ethnique, c'est-à-dire par le fait de classer la valeur des établissements, des quartiers, des gens selon l'origine imputée, et plus largement par la catégorisation sociale. Mais elle n'est pas déclenchée par elle. Pour autant qu'on le comprenne, la spirale vicieuse est amorcée par les dysfonctionnements pédagogiques de l'établissement. Ceux-ci se sont multipliés à partir du milieu des années 1980, lorsqu'a été mise en œuvre la réforme de l'orientation. Le palier d'orientation en Cinquième fut supprimé,

les redoublements contingents. Dans les secteurs populaires, le nombre des élèves qui ne pouvaient pas progresser dans les formes secondaires classiques a augmenté. Or les équipes n'ont pas toujours su adapter leurs gestes pédagogiques, elles n'ont pas reçu beaucoup d'aide

de l'institution, pas beaucoup de suivi non plus. Alors on a recommencé les classes de niveau. La catégorisation ethnique y a joué son rôle. Les professeurs ont cherché à fuir ces situations : là encore, la catégorisation ethnique joue. Les chefs d'établissement ont cherché à attirer ou à garder certains élèves : la catégorisation ethnique joue. Les familles ayant les possibilités de le faire ont fui : la catégorisation ethnique joue. En bref, des logiques de marché se sont implantées dans l'école ainsi qu'autour, et elles activent la catégorisation ethnique. ■

1. Sylvain Broccolichi, Choukri Ben Ayed et Danielle Trancart, dirs., *Les inégalités socio-géographiques d'éducation*, Rapport pour la DEP et la DATAR, 2005.

* Françoise Lorcerie, chargée de recherche au CNRS, IREMAM-MMSH, Aix-en-Provence.

ZEP

Éducation prioritaire et égalité

Le lancement des ZEP en 1981 marque un tournant dans la politique éducative en France. S'inspirant des « Educational Priority Areas » mises en place en Grande-Bretagne, Alain Savary impose le concept de « discrimination positive » qui vise à substituer au principe d'égalité stricte le principe d'équité pour favoriser l'égalité des chances. Des territoires sont définis selon deux types de critères, la situation scolaire des élèves et la structuration socio-économique de la zone. Des moyens spécifiques doivent permettre d'y mobiliser l'ensemble des acteurs autour de projets communs.

Il y avait en 1982 environ 350 ZEP qui scolarisaient 10 % des élèves du second degré. Les deux relances de 1990 et 1999 ont porté ces chiffres à 707 zones comprenant 7115 écoles, 1100 collèges et 165 LGT et scolarisant environ un collégien sur cinq et un lycéen sur vingt. Réalisée à moyens constants, la dernière relance a conduit à financer par redéploiement l'extension de la carte des ZEP. Les

établissements ont ainsi vu leurs moyens, déjà insuffisants, réduits fortement.

Dans le même temps, les quartiers inscrits dans les zones connaissent une très nette dégradation économique et sociale (64 % des élèves de ZEP sont issus de milieux défavorisés). Fortement corrélée à l'origine sociale, la difficulté scolaire y est plus concentrée et les acquis des élèves de ZEP sont sensiblement moindres que ceux des autres élèves. A l'entrée en Sixième, 35,1 % ne maîtrisent pas ou mal les compétences correspondant aux objectifs des programmes, 13,4 % les maîtrisant bien ou très bien. Les proportions sont pratiquement inverses dans le reste de l'enseignement public. Les 10 % de dotation supplémentaire que reçoivent en moyenne les collèges classés apparaissent bien dérisoires face aux difficultés. L'éducation représente pourtant dans ces quartiers un enjeu majeur qui exige un investissement à la hauteur. Comme le démontrent toutes les études, les écarts entre ZEP et hors-ZEP ne se sont pas

accrus « dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés », ce qui prouve que « l'éducation prioritaire est opératoire », comme le note la DESCO. Le rapport Moisan-Simon de 1997, qui compare les résultats obtenus en ZEP aux résultats attendus, avait permis de mettre en lumière les facteurs déterminants de réussite scolaire dans ces établissements (taille des zones, stabilité des personnels, concentration sur les apprentissages et le travail dans la classe...). D'ailleurs, le rapport 2005 de l'IGAEN note que tous les établissements ZEP examinés apportent une « valeur ajoutée » à leurs élèves. ■



Enseignement supérieur

Vers des solutions durables?

La faible proportion d'étudiants issus de milieux défavorisés dans les formations supérieures longues est l'aboutissement d'une inexorable sélection sociale qui se produit tout au long du parcours scolaire. Au-delà d'actions vigoureuses à entreprendre en amont, les responsables de formations supérieures doivent aussi se sentir concernés par cette injustice éducative et agir à leur niveau.

Certaines expériences sont déjà menées sur une petite échelle: information, tutorat, voie

Le combat contre les discriminations doit concerner tous les niveaux du système éducatif.

d'accès spécifique, création de formations supérieures dans les quartiers défavorisés. On peut distinguer deux types de démarche. L'une consiste à repérer des élèves méritants de quartiers défavorisés pour leur faciliter l'accès dans les formations d'excellence, c'est le but des conventions sciences-po ou du projet du lycée Henri IV de préparation spécifique (annoncé par le Premier ministre). L'autre consiste à créer des formations supérieures dans les quartiers défavorisés pour tenter de résorber le déséquilibre territorial. Les deux méthodes ont des avantages et des inconvénients, mais il est regrettable d'en faire des enjeux politiques. Pour le SNES la seule question importante est celle de l'efficacité durable, qui repose sur la cohérence et l'importance de toutes ces actions. Par exemple, la mise en œuvre de la charte pour l'égalité des chances prévoit de mobiliser 100 000 étudiants (dans les universités et les grandes écoles) qui encadreraient autant de lycéens de milieux défavorisés, dans l'esprit des opérations menées par l'ESSEC ou l'association TREMPAIN, qui concernent actuellement une centaine d'élèves.

Les actions envisagées doivent être accompagnées de mesures sociales (bourses, aide au logement pour travailler dans de bonnes conditions) et d'ouvertures de formations supérieures dans les quartiers défavorisés, avec des internats. Ce n'est pas le cas actuellement, ce qui rend passablement déplacées certaines annonces spectaculaires (1/3 d'élèves boursiers en CPGE, déclarait J. Chirac en début d'année), qui ignorent le travail de terrain. En classes préparatoires, il est nécessaire de modérer la hiérarchie absurde et contre-productive qui sélectionne les étudiants avant même qu'ils ne passent les concours, ce qui est le contraire du mérite républicain. Afin d'équilibrer les effectifs, d'obtenir une réelle

Origine socioprofessionnelle des étudiants français en 2004/2005, ciblée sur deux catégories

	Université						
	Ensemble	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	IUT	BTS	CPGE
Cadre supérieur	31,20 %	30,10 %	33,30 %	36,60 %	26,70 %	14,30 %	51,90 %
Ouvrier, employé	21,40 %	27,20 %	22,80 %	12,50 %	31,40 %	37,60 %	13,50 %



diversification sociale dans toutes les CPGE, de favoriser ainsi la réussite des élèves, une certaine dose de sectorisation doit être introduite dans la procédure de recrutement: le SNES a fait des propositions en ce sens lors de la commission de suivi.

L'accès et la réussite d'un plus grand nombre de jeunes de milieux modestes dans les formations supérieures est un élément important du combat contre les discriminations dans notre pays, qui doit concerner tous les niveaux du système éducatif. ■

Emplois-jeunes

Tirer les leçons

À l'automne 1997, les premiers recrutements d'emplois-jeunes avaient lieu au sein de l'Éducation nationale.

Les conseils d'administration étaient appelés à se prononcer sur le recrutement par l'établissement et la définition des profils d'emplois de ces jeunes adultes.

Un an après le début du dispositif, la situation des emplois-jeunes recrutés, les critères de sélection, les tâches et les conditions de travail confirmaient les critiques émises par le SNES dès le début.



L'insuffisante réflexion sur la mission de médiation, ce qu'elle recouvre, a conduit parfois à établir des profils censés répondre aux spécificités des établissements (garçons plutôt que filles dans des établissements réputés «difficiles» par exemple), politique des «grands frères» créant des discriminations.

Le recrutement local et l'insuffisance du cadrage ministériel se sont traduits par des variations très grandes dans la situation des jeunes recrutés et le respect de leurs droits (temps de travail, formation, missions...). Le bilan tiré de cette expérience aurait dû conduire à revenir sur le recrutement local, facteur de discriminations.

C'est pourtant le recrutement par l'EPL qui a été imposé aux assistants d'éducation, engageant résolument l'Éducation nationale dans la voie de la précarité et de la déréglementation. ■

Égalité

Construire l'intégration sociale

Les différentes vagues d'immigration ont réussi à s'intégrer, parfois difficilement, dans une société dans laquelle la mobilité ascendante était possible, laissant les postes difficiles aux derniers entrants.

Or, depuis plus de 20 ans, l'ascenseur social a cessé de fonctionner. En France, ces victimes sont majoritairement les jeunes issus de l'immigration post-coloniale. Toutes les études soulignent que ce sont eux qui subissent de plein fouet cette crise, notamment sur le marché du travail. À origine sociale et diplôme égal, les jeunes Français « issus de l'immigration » ont trois à quatre fois plus de « chances » d'être au chômage que les autres français. La boutade de Jamel Debbouze (« tu n'as aucune chance, saisis-la ! ») résume le défi que notre société lance à ces jeunes. Cette jeunesse n'est pas homogène, entre les sans-qualification, ceux qui ont un emploi, même dégradé, et ceux qui poursuivent des études. La nouveauté du mouvement de novembre est sans doute dans le fait que la désespérance sociale a débordé le noyau dur des jeunes chômeurs pour gagner l'ensemble de la jeunesse des cités.

Cette jeunesse partage une communauté d'expérience, celle de la discrimination quotidienne, des contrôles policiers incessants et de l'exclusion de l'emploi. Le pire de cette exclusion n'est-elle pas celle qui frappe les jeunes diplômés de ces cités qui subissent ce paradoxe d'être exclus au moment où leur intégration semblait réussie !

Le pouvoir politique et médiatique utilise une terminologie (« sauvageons » ou « racaille ») visant à amalgamer jeunes des banlieues et délinquance, les renvoyant à des supposées communautés ethniques qui menaceraient notre identité nationale, les suspectant de ne pas chercher à s'intégrer.

On voit bien que le projet est de rabattre la crise sociale sur une crise identitaire, pour mieux stigmatiser et imposer un contrôle social plus fort, accepté par l'opinion publique.

Comment agir ?

Il est nécessaire de dévoiler la réalité des discriminations. Les producteurs de données statistiques (Insee, ministères...) expriment des réticences, par ailleurs légitimes, à introduire dans les enquêtes des questions relatives à l'origine ethnique des personnes. Mais est-il possible de continuer à s'interdire de mesurer l'ampleur des discriminations ?

Ensuite, pour promouvoir l'égalité, il faut s'interroger sur la notion d'égalité.

La jeunesse des cités dénonce à juste titre l'absence d'égalité devant la loi. La plupart des « discriminations négatives » dont elle est

victime sont le résultat de la non-application des lois contre la discrimination dans l'accès à l'emploi ou au logement. Pourquoi aussi peu de poursuites judiciaires en France en cas avéré de discrimination à l'embauche ? Le Medef si soucieux de promouvoir « l'esprit d'entreprise » comme une nouvelle morale, peut-il continuer à se cacher derrière quelques directions d'entreprise éclair-

l'une de leurs multiples identités. Si elle n'est pas réfléchie et assortie d'un autre projet, la discrimination positive risque de valider cette stigmatisation en ne mettant l'accent que sur l'identité qui est discriminée.

L'un des moyens de forcer l'égalité des chances pour certaines catégories de population qui souffrent de handicaps, de discriminations suppose une politique volontariste.



© Wei Ming Tan

La politique d'égalité n'a de chance de réussir que si une politique active d'emploi est engagée et si elle permet à chacun de trouver sa place.

rées pour masquer la réalité d'une discrimination généralisée à l'embauche ?

Les jeunes discriminés trouvent refuge dans les emplois aidés du secteur non marchand et placent leur espoir dans la garantie de l'anonymat qu'offrent les concours de recrutement de la fonction publique. Mais celle-ci a-t-elle une politique volontariste ?

En d'autres termes, l'égalité républicaine suffit-elle ? Tout le monde s'accorde à accepter une politique publique visant à compenser un handicap reconnu ou à faire respecter le principe d'égalité (à travail égal, salaire égal par exemple). Mais quand la source de l'inégalité est dans l'identité d'une personne, son origine, sa religion, son sexe... la question est différente.

La discrimination enferme les individus dans

Il faut une action publique fondée sur un principe d'égalité plus exigeant dont le but est d'empêcher la ségrégation sociale.

Il faut insister sur la nécessité de donner une chance à toutes les personnes discriminées, et pas seulement organiser la promotion d'une élite. Notre objectif est la réussite de tous les jeunes des cités à l'école, du primaire aux grandes écoles, mais aussi et surtout à l'Université (bien oubliée dans les initiatives actuelles), ainsi qu'en BTS.

Mais d'abord et avant tout, il faut rappeler que l'emploi est un moyen privilégié de l'intégration pour tous.

La politique d'égalité n'a de chance de réussir que si une politique active d'emploi est engagée et si elle permet à chacun de trouver sa place. ■